Malgré un format adapté à la dématérialisation, et même s'ils n'échappent pas au mouvement général vers l'électronique, les périodiques en sciences juridiques se singularisent. La BIU Cujas, qui détient de riches et anciennes collections – 500 titres vivants en 1914, 1 300 un siècle plus tard – et dont les abonnements en ligne sont très importants, est le témoin de cette évolution singulière de l'édition et des usages.



Les périodiques juridiques : le regard de la bibliothèque Cujas

Les ressources continues juridiques recoupent deux grands types de documents : les publications en série et les publications à feuillets mobiles à mises à jour (PFM), tels que les *Juris-classeurs* ou les répertoires Dalloz. Le domaine du droit est particulièrement bien adapté à cette seconde catégorie en raison de l'actualisation continuelle de la réglementation.

Elles présentent également des spécificités de contenu. On distingue trois grandes catégories : la doctrine (écrits des juristes), la jurisprudence (ensemble des décisions de justice) et les textes législatifs.

Enfin, les périodiques de droit français manquent d'outils d'évaluation fiable : pas de réelle bibliométrie ni de facteur d'impact, pas d'*altmetrics* ni de statistiques unifiées. Le droit n'est pas un domaine concurrentiel à l'international : le droit français ne peut se comparer à des publications similaires dans d'autres pays et les éditeurs juridiques français restent très éloignés des pratiques d'évaluation, qui passent donc avant tout par une analyse des usages.

NUMÉRIQUE ET FRACTURES

Sur le plan économique, l'édition imprimée juridique se maintient. Les données de l'Observatoire du dépôt légal¹ montrent une érosion régulière du nombre de titres vivants (10 % en 6 ans, contre 22 % pour l'ensemble du secteur). Les nouveaux titres sont de moins en moins nombreux : 27 en 2015 contre 58 en 2011. Les cessations de parution restent stables (autour d'une quarantaine). Les migrations de titres sur support numérique n'ont guère progressé. Il faut néanmoins noter un détail très intéressant : d'après l'Observatoire, les plus gros déposants de périodiques électroniques en 2016 étaient les éditeurs de publications juridiques, en tête desquels LexisNexis et Wolters Kluwer.

Le numérique est désormais un support

EN CHIFFRES

LE CENTRE RÉGIONAL DU SUDOC-PS

- « SCIENCES JURIDIQUES, ÉCONOMIQUES ET POLITIQUES » (CR 27)
- Partenaires : 51 bibliothèques déployées,
 23 bibliothèques non déployées
- Nombre de localisations Sudoc : 22 879 notices

http://biu-cujas.univ-paris1.fr/fr/CR27



incontournable pour les périodiques juridiques. Malgré tout, cette dématérialisation demeure très hétérogène. La législation et la jurisprudence sont de bons exemples d'une dématérialisation totale et gratuite. Par exemple, le Journal officiel de la République française, disponible sur Légifrance, n'est presque plus communiqué à la BIU Cujas. Les PFM imprimées, quant à elles, coûteuses et nécessitant une «intercalation», disposent d'un équivalent électronique tout à fait fonctionnel et sont en outre enrichies d'intéressants liens internes et externes, mais leur coût même en ligne demeure important. Pour ces deux exemples, le numérique offre un accès simplifié et enrichi. Les périodiques de doctrine souffrent quant à eux d'une accessibilité à deux vitesses. Pour les archives : d'immenses corpus dans

les bibliothèques numériques gratuites comme Gallica; pour le courant, une offre commerciale payante de qualité mettant à disposition les principaux titres depuis le début des années 1990; entre les deux, une offre électronique quasi inexistante, du moins pour le domaine français. Une autre fracture se dessine : le développement d'une offre électronique protéiforme d'une part (*print+online*, bouquets, bases multicontenus...) chez les plus grands éditeurs; de l'autre, le retard des petites publications restées exclusivement imprimées (Pedone, par exemple).

La baisse continue des communications de périodiques à la BIU Cujas, tant pour les années récentes que plus anciennes, invite à s'interroger sur l'avenir des périodiques imprimés. Ils se consultent toujours et la stabilité du niveau de PEB est un signe que l'offre imprimée demeure nécessaire : en 2016, la bibliothèque a répondu à 261 demandes émanant du réseau Sudoc, contre 244 en 2013. Elle fournit également à l'étranger et aux établissements non membres du Sudoc². Ce constat incite à ouvrir des chantiers d'envergure. A travers le PCP Droit, il devient possible de mettre en œuvre une rationalisation de la conservation de l'imprimé. Un travail de signalement national des publications en série électronique en droit, souvent uniquement mis en valeur localement par des outils de découverte, permettrait un meilleur accès à l'information juridique.

> **HÉLÈNE BESNIER et ALIX MÉRAT** Département des périodiques, BIU Cujas

> > hbesnier@univ-paris1.fr amerat@univ-paris1.fr

[1] BnF, Archives de l'Observatoire du dépôt légal 2011-2015 : https://tinyurl.com/Archiv-DepotLegal

[2] Sur les dix premiers mois de 2017, la fourniture se ventile de la sorte : 222 demandes Sudoc, 23 demandes hors Sudoc et 55 demandes étrangères.